Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 109 (1964)

Heft: 10

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et 36 avions Vampire, Venom et Hunter. Le public entendit, sans les voir, les mitrailleuses et les canons, mais il fut impressionné par l'effet de bombes d'avion incendiaires.

Ainsi prit fin la mémorable journée militaire du 9 septembre, organisée, dans le cadre de l'Exposition nationale, par le colonel divisionnaire Dénéréaz et ses collaborateurs qui ont admirablement compris leur mission: familiariser le peuple avec son armée et donner confiance à ceux qui la composent.

Cette confiance, des milliers de spectateurs l'ont témoignée au chef du D.M.F., le Conseiller fédéral Chaudet, par une réconfortante et longue ovation.

Colonel E. LÉDERREY

Chronique suisse

L'affaire dite du "Mirage"

On pourrait peut-être s'étonner que cette revue n'ait pas abordé plus tôt, dans le sillage d'une presse déchaînée, et bien entendu omnisciente ou à la remorque des pénibles débats des Chambres fédérales un sujet si étroitement lié à notre défense nationale et donc relevant normalement de nos préoccupations rédactionnelles.

C'est à dessein que nous n'avons pas encore entrepris de commenter ici cette « affaire » tombée dans le domaine public car, jusqu'à ce jour, la débauche de polémiques où n'importe quel sous-fifre se croit obligé d'émettre des sons stridents en faisant le procès du ministre de la guerre, du chef de l'état-major général et du commandant de l'aviation, ne nous a pas permis, faute d'éléments plus précis, d'établir la synthèse du problème à l'échelon qui nous intéresse: celui de l'armée. Il nous importait aussi d'attendre que le Conseil des Etats se soit prononcé, ce qu'il vient de faire dans une récente séance. Enfin, certaines sanctions ayant été prises, il semble que la phase principale de l'affaire soit terminée et qu'on puisse y apporter une première conclusion.

La place nous manquant dans le présent numéro, composé dans sa plus grande partie à l'heure où nous rédigeons ces lignes, pour traiter de ce thème avec l'ampleur désirée, nous y reviendrons dans une prochaine édition. En attendant, notre ami et précieux collaborateur, le coloneldivisionnaire Montfort nous adresse, sous le titre de « *Brèves remarques* », les lignes qui suivent:

- « Dans nos cantons chaque enfant ne naît pas seulement soldat; il est encore « expert-militaire », pour employer un terme à la mode.
- » De l'affaire des « Mirage », il faut retenir que c'est une « commission » parlementaire, sans responsabilité aucune à l'égard de notre défense nationale, qui a fixé le nombre d'avions que nous devons posséder.
- » D'autre part, il faut réaliser que, sous prétexte de démocratie directe, nous publions ce nombre, comme celui du reste d'autres moyens ou matériels militaires, ce qui doit bien amuser les services de renseignements étrangers. Des traîtres ont été fusillés, chez nous, de 1939 à 1945, pour avoir divulgué des informations de beaucoup plus minime importance. Mais périsse le pays pourvu que la forme soit respectée, comme aussi la susceptibilité de certains.
- » Et on demande encore une amélioration de l'information des problèmes militaires... Comprenne qui pourra! » Mft.

Ce « billet de la colère » pourrait-on dire, dans son laconisme explosif, contient une pensée profonde. Il résume, en quelques mots, d'importantes questions de principe. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

(Réd.)

Buste à la mémoire du colonel cdt. de corps Jules Borel

Le 26 septembre 1964 a été inauguré, en la belle « Salle des chevaliers » du Château de Colombier un buste en bronze qui doit rappeler le souvenir d'un de nos officiers généraux les plus marquants, notamment au cours de la deuxième guerre mondiale ¹. Une cérémonie, émouvante dans sa simplicité et dont prirent l'initiative les officiers de l'état-major de la 2º division sous les armes à l'époque où le futur commandant de corps Borel commandait cette unité d'armée, permit à M. le conseiller d'Etat Leuba de retracer les étapes de la brillante carrière de ce grand chef, de souligner les traits de sa riche personnalité et d'exprimer à sa famille, notamment à M^{me} Jules Borel la reconnaissance et la fierté du gouvernement et du peuple neuchâtelois, sentiments qui sont partagés par toute la Suisse. Le lt. colonel Eddy Bauer, l'éminent écrivain militaire nous familiarisa avec la vie quotidienne de l'état-major de la 2º division dont il dirigeait le SR. Il sut évoquer avec bonheur la grande figure d'un chef énergique,

¹ Cette œuvre a été réalisée par le sculpteur bien connu Paul Röthlisberger, de Neuchâtel.



Cliché obligeamment prêté par la "Feuille d'Avis de Neuchâtel"

rompu à son métier, exigeant mais également humain, ardent patriote dont l'autorité naturelle suscitait la discipline et l'estime de sa troupe. Le colonel Denis Borel, officier de carrière dans les troupes légères, remercia avec infiniment de tact et de modestie de l'hommage rendu à son père. Il releva le bel esprit d'équipe, le dévouement et la respectueuse amitié qui animaient tous ses anciens collaborateurs et qui permettent aussi à un chef de s'épanouir pleinement dans un climat de confiance réciproque.

Placé dans le beau et austère décor du château de Colombier, qui vit défiler tant de générations d'officiers, le buste du colonel cdt. de corps Borel rappellera à nos jeunes camarades le souvenir d'un chef qui a bien mérité de l'armée et du pays.

R. M.